

qu'ayant réussi à rejoindre le colonel d'Abzac, il put acquérir la certitude que ses lettres étaient arrivées à leur adresse.

Il résulte de ces dépositions que Noguès, Lagneaux et Flahaut ont mis en communication directe le ban Saint-Martin et le quartier général du maréchal de Mac-Mahon du 21 au 24 août.

Or, Flahaut est parti de Thionville le 20, avec une lettre du colonel Turnier, disant : « Le commandant Magnan demande des nouvelles, le porteur attendra la réponse. »

Cette réponse arrive en clair le lendemain (c'est la lettre du général Coffinières), accompagnée de trois dépêches chiffrées, nos 34531, 34725 et 34750, destinées à l'empereur, au ministre et au maréchal de Mac-Mahon. Le colonel Turnier n'a rien à cacher au commandant Magnan, puisque, lorsque le maréchal de Mac-Mahon lui demande des nouvelles, c'est au commandant Magnan qu'il télégraphie pour lui annoncer que l'armée est entrée sous Metz. Il est donc hors de doute que la dépêche scellée de trois cachets, dont Lagneaux était porteur, contenait au moins la lettre du général Coffinières, sinon tout le courrier arrivé de Metz. Le colonel Turnier ne peut rien affirmer à ce sujet, comme sur tout le reste; il déclare pourtant que cette lettre du général Coffinières lui a paru de la plus haute importance, et qu'il a la certitude d'en avoir fait plusieurs copies ou extraits, pour les expédier à diverses personnes qu'il ne peut désigner d'une manière certaine. Nous trouvons d'ailleurs la preuve de l'arrivée de cette lettre à Carignan, dans la déposition du lieutenant-colonel Vosseur, où nous lisons :

« Je trouve dans mes notes que j'ai donné cinquante francs, le 23 août, au nommé Lagneaux, soldat au 57<sup>e</sup> de ligne, qui apportait de mauvaises nouvelles de l'armée de Metz. »

Le commandant Magnan a donc reçu le 23, par Lagneaux, la lettre du général Coffinières, et la réception qu'il a faite à cet émissaire montre que, prévenu par le télégramme de Rabasse et Miès, envoyé la veille de Montmédy, il prévoit ou connaît déjà ces mauvaises nouvelles et qu'il veut les cacher. Sa déposition prouve d'ailleurs qu'il ne les a pas transmises, puisqu'il affirme, sous la foi du serment, que depuis son départ de Plappeville il n'a jamais reçu de nouvelles du maréchal Bazaine, et qu'il n'a jamais appris que l'armée était rentrée sous Metz.

Résumé. — Itinéraire suivi par les dépêches expédiées de Metz le 20 août.

En résumé, dans la journée du 20, nous voyons expédier de Metz cinq dépêches, savoir :

A. — La dépêche du 19, adressée à l'empereur, disant :

« Je compte toujours partir par le nord et me rabattre ensuite sur Montmédy. » Cette dépêche

est remise par le maréchal lui-même le 20, à trois heures du soir, au garde forestier Braidy, qui quitte Metz à cinq heures.

B. — La dépêche du 20 au maréchal de Mac-Mahon :

« J'ai dû prendre position près de Metz... et vous prévenir de ma marche, si toutefois je puis l'entreprendre sans compromettre l'armée. »

Cette dépêche répond à un télégramme du maréchal de Mac-Mahon reçu à dix heures trente minutes du matin (avant le départ de la dépêche A), et est écrite de la main du maréchal sur l'expédition minute de ce télégramme (Z).

C. — La dépêche du 20 au ministre :

« Nous sommes sous Metz... j'écris à l'empereur, qui vous donnera communication de ma lettre (A). J'ai reçu une dépêche de Mac-Mahon à laquelle j'ai répondu ce que je compte faire dans quelques jours. »

D. — La dépêche du 20 à l'empereur :

« Mes troupes occupent toujours les mêmes positions. Nous avons dans la place de Metz au delà de 16,000 hommes. »

E. — La lettre du général Coffinières :

« ... Nos troupes se sont retirées sous Metz et sont entassées entre Longeville, Saint-Quentin, Plappeville, le Goupillon et la droite du fort Moselle. C'est une assez mauvaise position attaquable sur les deux faces de l'est et de l'ouest. Nous avons onze à douze mille hommes blessés dans la place et peu de ressources pour le soir. »

Cette lettre est remise le 20 vers trois heures de l'après-midi par le général Coffinières à Flahaut, qui reçoit le même jour à six heures du soir des mains d'un officier de l'état-major particulier du maréchal les dépêches B, C, D.

La dépêche A, portée par Braidy, arrive à Verdun dans la matinée du 22. Transmise par le télégraphe (34410), elle parvient au camp de Châlons à neuf heures vingt-cinq du matin, et est immédiatement communiquée au maréchal de Mac-Mahon, qui répond à dix heures cinquante-cinq minutes du matin (25891) : — « Reçu votre dépêche du 19. — Je me porte dans la direction de Montmédy. »

La dépêche D n'ayant aucune importance, la lettre sur laquelle le maréchal Bazaine appelle l'attention du ministre ne peut être que la dépêche A, qui annonce la marche de l'armée vers le nord, par Montmédy, à moins qu'il ne s'agisse d'une lettre confidentielle dont l'instruction n'a pas pu avoir connaissance.

La dépêche B portée à Thionville par Flahaut est remise :

1<sup>o</sup> A M. de Bazelaire, qui l'expédie de Givet le 22 à une heure du soir à l'adresse du maréchal de

Mac-Mahon (cette expédition n'a pas été trouvée dans les archives du télégraphe).

2<sup>o</sup> A M. Guyard qui la transmet à Longwy, à Rabasse et Miès.

Ces agents l'expédient le 22 à 4 heures 50 du soir (34750) au colonel Stoffel qui en accuse réception en donnant à ses agents l'ordre de rentrer.

3<sup>o</sup> En même temps, le colonel Massaroli donna au ministre l'avis de l'arrivée de cette dépêche.

La dépêche C suit le même itinéraire que la précédente. M. de Bazelaire l'expédie de Givet à une heure sept du soir et elle arrive à Paris à deux heures trente (n<sup>o</sup> 34539).

Rabasse et Miès la renvoient de Longwy le même jour, à quatre heures cinquante-deux du soir, au ministre, qui la reçoit à huit heures trente-cinq du soir (n<sup>o</sup> 34725).

Dépêche D., même itinéraire :

1<sup>o</sup> Expédiée de Givet par M. de Bazelaire, sous le n<sup>o</sup> 34531. (Départ à une heure cinq du soir. — Arrivée à deux heures douze.)

2<sup>o</sup> Expédiée de Longwy à la fois par le lieutenant-colonel Massaroli et par Rabasse et Miès (ces deux expéditions n'ont pas été retrouvées aux archives),

Dépêche E. — La lettre du général Coffinières est :

1<sup>o</sup> Télégraphiée directement au ministre par le lieutenant-colonel Massaroli;

2<sup>o</sup> Remise le 23 août au ministère de l'intérieur, par M. de Bazelaire;

3<sup>o</sup> Expédiée télégraphiquement au colonel Stoffel, par Rabasse et Miès;

4<sup>o</sup> Envoyée par le colonel Turnier au commandant Magnan, par les émissaires Fays et Lagneaux.

Enfin, les originaux des quatre dépêches B C D E ont été remis de la main à la main, par Rabasse et Miès, le 26 août 1870, à huit heures du matin, à M. le colonel Stoffel.

## CHAPITRE VI

### Service télégraphique du cabinet de l'empereur.

#### Dépêches communiquées au maréchal de Mac-Mahon.

Dans le chapitre précédent, nous avons insisté d'une manière spéciale sur les dépêches du 20 août dont la suppression par le colonel Stoffel, matériellement constatée par des preuves irrécusables, a provoqué dès le début les recherches de l'instruction.

Il y a lieu de constater d'autres manœuvres du même genre qu'il est essentiel de mettre en lumière.

Dans la matinée du 17 août, l'empereur, tout en cédant à l'avis exprimé par le conseil de guerre

réuni au camp de Châlons, paraît avoir hésité à rentrer à Paris, avant même les instantes supplications du ministre. Nous voyons la preuve de cette hésitation dans la dépêche qu'il adresse le 17, à cinq heures dix du soir, au maréchal Bazaine :

« Dites-moi la vérité sur votre situation, afin de régler ma conduite ici. »

Quelques instants auparavant, à trois heures vingt-cinq du soir, il avait reçu du général Coffinières une dépêche ainsi conçue :

« Hier, 16, il y a eu une affaire très-sérieuse du côté de Gravelotte. Nous avons eu l'avantage dans le combat, mais nos pertes sont grandes. Le maréchal s'est concentré sur Metz et campe sur les hauteurs de Plappeville. — Nous demandons du biscuit et de la poudre. — Metz est à peu près bloqué. »

Cette dépêche ne paraît pas avoir été communiquée au maréchal de Mac-Mahon. Les dépositions du maréchal et du colonel d'Abzac ne laissent guère de doute à cet égard.

Le lendemain, 18, l'empereur donnait communication au maréchal de la dépêche télégraphique du 17, n<sup>o</sup> 3428 :

« Je pense pouvoir me mettre en marche après-demain en prenant une direction plus au nord, de façon à venir déboucher sur la position d'Hautmont; »

Ainsi que de la lettre apportée par le commandant Magnan :

« Nous allons faire tous nos efforts pour reprendre notre marche dans deux jours si cela est possible. »

Il arrivait le même jour au camp de Châlons le télégramme suivant, nos 33 et 43, directement adressé par le maréchal Bazaine au maréchal de Mac-Mahon :

« Par suite des combats successifs que j'ai livrés, ma marche sur Verdun a été arrêtée, et je suis obligé de séjourner dans la partie nord de Metz pour me ravitailler en munitions et surtout en vivres. — Depuis ce matin, l'ennemi montre de fortes masses qui paraissent se diriger sur Briey et qui peuvent avoir l'intention d'attaquer le maréchal Canrobert, qui occupe Sait-Privat-la-Montagne, se reliant par la gauche avec Amanvillers, point d'appui de la droite du 4<sup>e</sup> corps. Nous sommes donc de nouveau sur la défensive jusqu'à ce que je sache la véritable direction des troupes qui sont devant nous, et surtout celle de l'armée de réserve que l'on dit être à Pange sur la rive droite de la Moselle, sous les ordres du roi, dont le quartier général serait au château d'Aubigny. »

« Transmettez cette dépêche à l'empereur et au ministre de la guerre. »

Dans sa première déposition, le maréchal de

Mac-Mahon, mentionnant successivement les dépêches qu'il a reçues, cite seulement, pour la journée du 18, le télégramme n° 3450 :

« Vos opérations étant trop en dehors de ma zone d'action, je craindrais de vous donner une fausse direction. »

Quant à la dépêche précitée, par suite des combats successifs, le maréchal fait les déclarations suivantes :

« J'avais lu cette dépêche dans l'ouvrage du maréchal Bazaine, elle m'avait frappé; mais je dois dire que je ne crois pas qu'elle m'ait été communiquée. »

Puis, dans sa seconde déposition, passant en revue toutes les dépêches qui lui sont représentées, il s'exprime d'une manière moins affirmative en disant :

« L'empereur arrivait le plus souvent avant moi au bivouac. A mon arrivée, il me donnait de vive voix communication des dépêches arrivées depuis le moment où je l'avais quitté. Il ne me faisait remettre par écrit que celles importantes. Il est possible que toutes les dépêches que vous venez de me citer, à l'exception de celle adressée au colonel Stoffel, m'aient été communiquées sans que je me le rappelle. »

M. Amiot, chef du service télégraphique de l'empereur, proteste contre cette explication :

« Le maréchal, dit-il, me paraît faire confusion entre les dépêches qui lui étaient adressées et celles adressées à l'empereur. — L'empereur a pu lui donner de vive voix communication de ces dernières, et même lui faire délivrer des extraits. — Je ne sais absolument rien de ce que l'empereur a pu faire à ce sujet, mais je puis certifier que les dépêches adressées au maréchal de Mac-Mahon ont été mises sous enveloppe à son adresse et envoyées à son état-major, qui en a délivré reçu. »

Et, à ce sujet, M. Amiot donne les détails suivants sur l'organisation de son service à l'armée :

« Le service télégraphique du quartier général du maréchal de Mac-Mahon a été fait par les quatre employés chargés, sous mes ordres, du service de l'empereur. »

« Les dépêches de départ m'étaient apportées par des officiers, des plantons et des estafettes de l'état-major général; j'en donnais reçu, et je les faisais transmettre soit à Paris, qui les réexpédiait au besoin à destination, soit au bureau le plus voisin avec lequel je pouvais être en communication. »

« Les dépêches d'arrivée adressées à l'empereur étaient envoyées à lui seul, Sa Majesté devant rester juge de l'opportunité de les communiquer au maréchal. — Les dépêches adressées au maréchal de Mac-Mahon ou à des officiers attachés à l'état-major général leur étaient immédiatement

et directement envoyées par des plantons militaires ou par des estafettes, suivant les distances; elles étaient remises au bureau des officiers de l'état-major. — Le reçu joint à la dépêche m'était rapporté, signé quelquefois par le destinataire, d'autres fois par un officier d'état-major, le plus souvent par le militaire de planton à la porte de l'état-major. »

« Toutes les dépêches envoyées des divers points de la France pour donner des renseignements sur les opérations militaires ont été adressées, avec l'approbation de l'empereur, au maréchal de Mac-Mahon et portées à son état-major général. Dans ce cas, j'en faisais faire deux expéditions, l'une pour l'empereur et l'autre pour le maréchal. »

« J'avais entre les mains les chiffres que m'avait remis mon administration, c'est-à-dire le chiffre des préfets et des sous-préfets, et le chiffre des inspecteurs des lignes télégraphiques. — Je n'ai jamais eu ni l'ancien ni le nouveau chiffre. — Ces deux chiffres restaient toujours au cabinet de l'empereur, et c'étaient MM. Pietri, secrétaire particulier, et le capitaine d'Heudecourt, officier d'ordonnance tué à Sedan, qui étaient chargés de la traduction. — Je ne me suis d'ailleurs jamais occupé de traductions. Je ne pouvais m'occuper que d'une chose: c'était d'assurer, avec les faibles moyens dont je pouvais disposer, les communications télégraphiques et la transmission des dépêches. »

*Le télégramme du 18 août, n° 33044, ne parvient pas au maréchal de Mac-Mahon.*

En ce qui concerne particulièrement la dépêche du 18 qui nous occupe (par suite des combats successifs), M. Amiot s'exprime de la façon la plus nette.

« A l'inspection de cette dépêche, dit-il, je crois qu'elle m'a passé devant les yeux. Si cette dépêche a été transmise au camp de Châlons, comme le mentionne l'expédition que vous me présentez, je certifie qu'elle a été remise à l'état-major du maréchal de Mac-Mahon. »

Ainsi donc ce n'est pas seulement par une communication verbale que le maréchal de Mac-Mahon aurait dû avoir connaissance de cette dépêche. — C'est à lui personnellement qu'elle avait été adressée, et c'est lui-même qui, d'après son contenu, aurait été chargé de la transmettre à l'empereur et au ministre. D'autre part, on doit remarquer que cette dépêche est la seule communication importante que le maréchal de Mac-Mahon aurait, pendant toute la campagne, reçue directement du maréchal Bazaine par le télégraphe.

Ces deux observations confirment dans l'opinion que cette dépêche n'est pas arrivée au maréchal de Mac-Mahon, opinion qui est d'ailleurs appuyée par le témoignage de M. le colonel d'Abzac.

*Substitution de signatures dans un télégramme du maréchal de Mac-Mahon.*

Un autre fait vient encore, dans cette même journée du 18, révéler l'intervention d'un intermédiaire infidèle entre le maréchal de Mac-Mahon et l'agent du télégraphe chargé d'expédier les dépêches.

A cinq heures vingt-cinq minutes du soir, le commandant de l'armée de Châlons télégraphique au maréchal Bazaine :

« Faut-il laisser à Verdun le grand approvisionnement qui y est? »

Cette dépêche arrive à Metz portant la suscription :

« L'empereur à Bazaine, » et signée « Napoléon », et par suite, c'est à l'empereur qu'est adressée la réponse du maréchal Bazaine.

Le maréchal de Mac-Mahon ne voit dans ce fait qu'une erreur du service télégraphique de l'empereur.

« Plusieurs dépêches adressées directement par moi au maréchal, dit-il dans sa déposition, portent, dans la brochure du maréchal Bazaine intitulée : *L'Armée du Rhin*, l'indication : l'empereur au maréchal. »

« Cette erreur provient de ce que mes dépêches étaient adressées au bureau télégraphique spécial du cabinet de l'empereur qui donnait l'indication :

« L'empereur à... »

M. Amiot proteste de toutes ses forces contre cette explication, surtout à cause de la signature de l'empereur, qui n'a jamais été ajoutée à la suscription « l'empereur à... » que lorsqu'elle était portée sur la minute. « Jamais aucune suscription n'a été changée dans le texte des dépêches qui m'ont été envoyées, affirme-t-il dans sa déposition. Si la dépêche du 18 porte la signature — Napoléon, c'est que la minute portait cette signature. — Ce fait que la signature de l'empereur est au bas de la dépêche ne permet aucune incertitude à ce sujet. — Il faudrait admettre, ce qui paraît peu probable, que la dépêche ait été modifiée en chemin. »

Comme le dit M. Amiot, on ne saurait admettre que ce changement se soit opéré dans le trajet du camp de Châlons à Metz. — Si, d'autre part, il ne provient pas du fait de l'agent chargé de transmettre la dépêche, on ne peut l'expliquer que par l'intervention d'un intermédiaire, qui n'a pu avoir d'autre but que d'appeler vers le cabinet de l'empereur la réponse du maréchal Bazaine, dans laquelle on devait s'attendre à trouver des nouvelles importantes sur l'issue de la bataille du 18.

En résumé, nous constatons : 1° que parmi les dépêches qui étaient adressées à l'empereur, on paraît avoir fait choix pour les communiquer au maréchal de celles qui annonçaient la marche de

l'armée de Metz, en laissant de côté celles qui pouvaient faire pressentir sa retraite vers le camp retranché; 2° que la dépêche du 18, adressée directement au maréchal de Mac-Mahon et remise par le service télégraphique dans les bureaux de son état-major, ne lui est pas parvenue, et, s'il en a eu connaissance, ce qui paraît extrêmement douteux, c'est tout au plus par une communication verbale de l'empereur; 3° que la suscription et la signature d'une dépêche adressée par le maréchal de Mac-Mahon au maréchal Bazaine ont été modifiées dans le but évident de faire adresser la réponse à l'empereur, qui, comme le dit M. Amiot, restait ainsi seul juge de l'opportunité de la communiquer au maréchal; 4° enfin, nous voyons la dépêche du 20 : « Je vous prévientrai de ma marche, si je puis toutefois l'entreprendre (sans compromettre l'armée), » et la lettre du général Coffinières, partie de Metz le même jour, supprimées par le colonel Stoffel.

Cet ensemble de faits montre les moyens employés pour soustraire au maréchal de Mac-Mahon la direction des opérations, tout en lui en laissant la responsabilité (1).

*Traduction erronée de la suscription de la dépêche du 22 août (n° 25871) du maréchal de Mac-Mahon.*

Il nous reste, pour terminer ces observations, à rectifier une erreur qui fait attribuer à l'empereur la dépêche du maréchal de Mac-Mahon, datée de Courcelles, 22 août (Reçu votre dépêche du 19), et à laquelle le maréchal fait allusion lorsqu'il dit, dans sa déposition, que les suscriptions de ses dépêches ont été changées par les agents télégraphiques du cabinet impérial.

L'erreur n'a pas été commise à Châlons, comme le suppose le maréchal de Mac-Mahon, car la dépêche est arrivée à Metz commençant par ces chiffres :

« 2249 50 2245 » qui signifient : de Mac-Mahon à Bazaine (voir la lettre du 25 octobre du directeur des lignes télégraphiques).

M. le capitaine de Mornay-Soult, chargé par le maréchal Bazaine de traduire cette dépêche, a interprété cette suscription comme il suit : « L'empereur à Bazaine, » et le maréchal a reproduit, dans son ouvrage, dans son mémoire justificatif, cette

(1) Dégager la responsabilité de l'empereur a été, dès le début de la guerre, la préoccupation du cabinet impérial. — Nous trouvons cette tendance exprimée de la manière la plus nette dans une dépêche confidentielle que M. Pietri adressait le 8 août à l'impératrice, dans laquelle, après avoir exposé la nécessité de donner le commandement de l'armée du Rhin au maréchal Bazaine, il ajoute :

« S'il y avait encore un insuccès, l'empereur n'en aurait pas la responsabilité entière. — C'est aussi l'avis des vrais amis de l'empereur. »

traduction erronée. Nous nous bornons à mentionner le fait, sans chercher à l'apprécier.

## CHAPITRE VII

Mesures prises sur la ligne des Ardennes en vue du mouvement combiné pour le 26 août.

Le commandant Magnan à Montmédy, le 19 et le 20 août 1870. — Envois d'émissaires.

Nous avons laissé le commandant Magnan au moment où il était à Thionville, le 19 août, à trois heures cinquante du soir, pour revenir sur Montmédy. — A Audun-le-Roman, il retrouve à la gare M. Boudia, notaire, que le juge de paix Guioth lui avait indiqué comme pouvant lui procurer les facilités nécessaires pour arriver à Metz par Briey. Il lui demandait un émissaire de confiance, entraînait ainsi en relation avec le sieur Guillaume, qu'il envoyait demander au sous-préfet de Briey des renseignements sur la position de l'armée.

Arrivé à Montmédy à six heures vingt minutes du soir, le commandant Magnan télégraphiait à sept heures dix-neuf minutes au maréchal de Mac-Mahon :

« N° 321. Sept heures dix-neuf minutes du soir et huit heures vingt-deux minutes du soir :

« Je reviens pour la seconde fois de Thionville.

« — La voie a été coupée en trois endroits en deçà de Thionville; elle est réparée maintenant, mais est coupée et gardée par l'ennemi, 3,000 hommes environ, sur une grande étendue entre Thionville et Metz. Faut-il les laisser aller jusqu'à Thionville ou les maintenir à Montmédy jusqu'à nouvel ordre? En attendant vos ordres, je reste ici avec Larrey, Préval et Métairie, qui n'ont pu passer. Aussitôt votre décision reçue par les trains de munitions, je chercherai à rallier le camp français comme je pourrai. Hier, engagement sur la droite; heureux, paraît-il. Je ne crois pas l'armée en mouvement. »

A onze heures du soir le commandant Magnan recevait la réponse du maréchal :

« 686. { 9 heures 15 } Gardez les trains de munitions à Montmédy jusqu'à nouvel ordre. »

Pendant ce temps, le commandant Magnan se mettait en relation avec le sous-préfet de Montmédy, M. Roucher d'Aubanel, à qui il demandait de nouveaux émissaires pour envoyer une dépêche au maréchal Bazaine. Ce fonctionnaire lui procurait deux préposés des douanes, les sieurs André et Longeaux, qui, à onze heures du soir, allaient prendre chez le lieutenant de gendarmerie la dépêche que le commandant Magnan y avait déposée, et se mettaient en route. Cette dépêche, qui était à découvert et en clair, demandait la direction à donner aux vivres et aux munitions qui se trouvaient à Montmédy.

En même temps le sous-préfet télégraphiait au ministre de l'intérieur :

« N° 322. 20 août. { minuit 40 }  
{ 1 heure 17 }

« Très-urgent. — Chiffre spécial. — A transmettre de suite au ministre de la guerre. Commandant Magnan chargé par l'empereur d'une mission pour le maréchal Bazaine, n'a pu encore le joindre.

« La voie entre Montmédy et Thionville peu sûre. — Nous envoyons cette nuit des hommes intelligents et sûrs pour rechercher où il peut être. — Les convois de munitions et vivres sont échelonnés entre Mézières et Montmédy. Il seront portés dans la direction indiquée par le maréchal. »

A quatre heures du matin, l'émissaire Guillaume revenait avec une lettre du sous-préfet de Briey, qui annonçait, sans l'affirmer d'une manière positive, que l'armée française s'était retirée sous Metz. — Le commandant Magnan confiait alors au sieur Guillaume une nouvelle dépêche en clair et à découvert, avec ordre de ne la remettre qu'au maréchal lui-même. Cet émissaire quittait Montmédy le même jour dans l'après-midi; il était arrêté par les Prussiens à Amanvillers et à Saint-Privat, et détruisait sa dépêche sans en prendre connaissance.

Dans la matinée du 20, l'instruction constate le départ de quatre autres émissaires envoyés de Montmédy par le commandant Magnan. Ce sont d'abord Fays et Lagneaux qui partent de la gare de Montmédy avec le mot de passe ordinaire : « Léopold », et la mission de dire au maréchal Bazaine qu'il y a de grandes quantités de vivres à Montmédy, de lui demander comment on pourra les lui faire parvenir, et de rapporter de ses nouvelles.

Puis, Hellouin et Pardal. — Le premier est un jeune mobile qui vient de quitter Metz pour rejoindre son corps et qui attend à Montmédy le moment de se mettre en route. Le commandant Magnan, qui le trouve à la gare en même temps que Pardal, lui confie une dépêche roulée en forme de cigarette et cachetée, sur laquelle est écrit le mot de passe « Léopold. » Quant à Pardal, qu'il n'a pas été possible d'entendre, l'instruction n'a pu recueillir aucune donnée sur la nature de sa mission.

Vers neuf heures, MM. les capitaines Joly et Mélard, envoyés de Mézières et de Sedan, se présentent au commandant Magnan :

« Le 20 août 1870, vers quatre heures du matin, dit M. Joly dans sa déposition, le général Mazel, commandant supérieur des Ardennes dont j'étais l'officier d'ordonnance, me fit appeler et me dit, en me montrant une dépêche qu'il venait de recevoir de Paris et qui lui en joignait d'avoir des nouvelles du maréchal Bazaine par tous les moyens possibles : « Vous allez

« partir et vous ferez tout pour arriver jusqu'à lui. » Le préfet vint nous accompagner à la gare, où nous trouvâmes l'inspecteur de la ligne qui nous dit que le commandant Magnan, aide de camp du maréchal Bazaine, se trouvait sur la ligne, probablement à Montmédy. — Le préfet qui avait reçu la même dépêche que le général, et qui agissait de concert avec lui, me dit alors : « Voyez le commandant Magnan et vous vous conformerez suivant les circonstances aux ordres qu'il vous donnera. » Je partis avec l'inspecteur et un capitaine du génie que nous primes à Sedan, et nous arrivâmes à Montmédy entre huit et neuf heures du matin. — Nous trouvâmes le commandant Magnan à la gare et je lui fis connaître la mission qui m'avait été confiée et que je voulais remplir jusqu'au bout. Le commandant Magnan me dit alors :

« J'ai déjà envoyé hier des émissaires au maréchal. Allez jusqu'à Longuyon, et tâchez d'y trouver quelqu'un qui puisse se rendre à Metz pour dire au maréchal Bazaine qu'il trouvera sur toute la ligne des Ardennes des vivres et des munitions. En même temps, il envoya le capitaine du génie Mélard en reconnaissance du côté d'Audun-le-Roman. En même temps, neuf heures cinquante du matin, le commandant Magnan recevait du colonel Turnier la dépêche n° 688, citée dans le chapitre précédent :

« N° 688. { 8 h. 41 }  
{ 9 h. 50 } 20 août.

« On affirme que le maréchal Bazaine était hier sous Metz avec l'armée. »

A onze heures du matin, l'intendant général et le général Dejean, qui étaient arrivés la veille à Montmédy venant de Verdun, où le service administratif avait réuni de grandes quantités de vivres pour l'armée de Metz, télégraphiaient au général commandant supérieur de Verdun l'ordre de diriger de suite ces vivres sur Montmédy :

« N° 324. { 11 h. 14 m., départ. }  
{ 12 h. s., arrivée. }

« Dirigez de suite le convoi de vivres et le troupeau. Faites partir par Reims les vivres chargés sur wagons et toutes les munitions. Nos renseignements sont tels que nous ne mettons pas en doute l'opportunité de cette mesure.

« Signé : Général CH. DEJAEN. — WOLFF. »

Quelques instants après, le commandant Magnan recevait de Longuyon les nouvelles suivantes, sur la marche de l'ennemi :

« Les troupes prussiennes descendent sur la route de Briey à Longuyon, au nombre de 5 à 6,000 hommes. — D'autres partent par la vallée de Moyeuve pour rejoindre la route impériale de Metz

à Longwy. — On prête à la colonne descendant la route départementale de Briey à Longuyon le projet de couper la ligne des Ardennes. Les deux officiers partis de Briey avec le courrier ont pu traverser les lignes prussiennes et se diriger sur Metz. »

Hâtons-nous de dire, pour éviter toute confusion, que ces deux officiers ne sont autres qu'Hellouin et Pardal, qui se sont donné en route ce titre, et qui ont été l'un et l'autre faits prisonniers à Saint-Privat, avec leur conducteur Bastien (1).

## Capitaine Lefèvre au général Mitrécé.

« Arrivé hier 19 à Montmédy, très-tard; mon convoi est arrêté provisoirement à Montmédy par suite d'un ordre du maréchal de Mac-Mahon transmis au commandant Magnan ici présent. Je resterai encore ici vingt-quatre heures, à moins d'ordre contraire. »

Une dépêche du capitaine d'artillerie Lefèvre au général Mitrécé constate la présence du commandant Magnan à Montmédy le 20 à midi cinquante, et le capitaine du génie Mélard, qui avait dû rebrousser chemin d'Auderny devant un corps de cavalerie prussien, le retrouvait encore à Montmédy le soir même.

Dans la nuit du 20 au 21, une fausse alerte décidait le commandant Magnan à quitter la place pour se retirer à Carignan, où il restait jusqu'au 24 août, sauf de courtes apparitions à Montmédy, comme on le verra ci-après.

MM. Renou et de Lamothe-Fénelon, partis de Montmédy le 20 août, arrivent le même jour à Metz.

Pendant que le commandant Magnan envoyait ainsi à Metz émissaires sur émissaires pour annoncer au maréchal Bazaine des nouvelles qu'il lui avait déjà fait parvenir par l'intermédiaire du colonel Turnier, M. Renou, délégué de la Société française de secours aux blessés, arrivait à Montmédy avec le marquis de Lamothe-Fénelon. Ces messieurs voient, à l'hôtel où ils descendent le 19 au soir, plusieurs officiers qui leur sont inconnus, parmi lesquels se trouve le baron Larrey, avec qui ils entrent en relation. — Ils annoncent leur intention d'aller à Metz : M. Renou pour remplir une mission auprès du docteur Lefort, directeur des ambulances de campagne; M. de Lamothe-Fénelon pour avoir des nouvelles de ses deux fils, qu'on lui a dit blessés dans les dernières batailles.

Le lendemain, ils se rendent à la gare, où ils trouvent de nouveau le baron Larrey et le même groupe d'officiers, avec lequel ils causent. Dans ce groupe figure, selon toute probabilité, le commandant Magnan, qui ne paraît pas avoir quitté la gare

(1) Bureau de Montmédy, n° 326. — 12 h. 50 soir.